

(No. 53.)

COLOMBIE-ANGLAISE,
HOTEL DU GOUVERNEMENT, le 3 août 1874.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-Général, copies des documents suivants:—Dépêche adressée par moi au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, et l'informant que mon gouvernement accepte l'offre faite par Sa Seigneurie, dans sa dépêche du 18 juin au Gouverneur-Général, d'agir comme arbitre dans le différend qui existe entre le Canada et cette province au sujet de la clause du chemin de fer dans les termes de l'union,—copie d'une minute du conseil exécutif de la Colombie-Anglaise, contenant les opinions de mes ministres responsables sur l'arbitrage offert par lord Carnarvon, dépêche sur le même sujet à Sa Seigneurie et télégramme y mentionné, enfin copie du télégramme à vous adressé aujourd'hui.

J'ai, etc.,

JOSEPH W. TRUTCH.

A l'honorable
Secrétaire d'Etat.
Ottawa.

Le Lieutenant-Gouverneur au comte de Carnarvon.

3 août 1874.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous mander que j'ai reçu et mis sous les yeux de mes conseillers responsables une copie de la dépêche de Votre Seigneurie, portant la date du 18, au Gouverneur-Général le comte de Dufferin, sur la question en litige entre cette province et le gouvernement du Canada, relativement à l'article des termes et conditions de l'union qui concerne le chemin de fer, laquelle dépêche lord Dufferin m'a transmise le 3 du mois dernier, conformément aux instructions de Votre Seigneurie.

Je vous inclus aujourd'hui la minute du conseil exécutif de cette province au sujet de votre dite dépêche, et de l'avis de mes ministres sur icelle, j'ai l'honneur de vous informer que j'accepte cordialement, au nom du gouvernement de la Colombie-Anglaise, l'offre que fait Votre Seigneurie d'agir en qualité d'amiable compositeur, ce gouvernement souscrivant volontiers à toutes les conditions contenues en votre dépêche;—et de vous dire que j'ai envoyé aujourd'hui un télégramme à votre adresse à cet effet, duquel copie ci-jointe.

Une copie de la présente dépêche et de ses incluses sera transmise par la malle du jour au Secrétaire d'Etat pour le Canada, pour l'information du Gouverneur-Général du Canada.

J'ai, etc., etc.

JOSEPH W. TRUTCH.

Rapport d'un comité de l'honorable Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur, le 3e jour d'août 1874.

Le comité du conseil s'est occupé de la proposition d'arbitrage dans le litige pendant entre la province et le gouvernement du Canada relativement à l'exécution des termes et conditions de l'union, contenue dans la dépêche (18 juin 1874) du très-honorable le comte de Carnarvon, le principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, à Son Excellence le Gouverneur-Général, dont copie a été transmise pour l'information de Votre Excellence, et référée à ce comité pour faire rapport.

Le Secrétaire d'Etat fait observer dans sa dépêche, qu'il sent vivement l'importance qu'il y a de ne rien négliger de ce qui peut avoir l'effet d'amener le prompt et amiable règlement d'une question qui ne saurait sans risque et désavantage évidents